

Vols B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Dépose au Greffe du Tribunal de l'antreprise de Liège division Namur

Rése au Moni bel



0 4 FEV. 2019

Pour le Greffier Greffe

N° d'entreprise: 0443.572.585

Dénomination

(en entier) : Comité de Quartier de Buzet

(en abrégé):

Forme juridique: Association Sans But Lucratif

Siège: Rue Louis Jacques, 10 à 5150 Floreffe

Objet de l'acte: DISSOLUTION - LIQUIDATION DE L'ASBL

Procès-verbal Assemblée Générale extraordinaire de dissolution volontaire de l'Asbl Comité de Quartier de Buzet - 29 mars 2018

Deux convocations ont été envoyées les 11 janvier et 08 février 2018 aux différents administrateurs et membres de l'asbl. Seuls deux membres ont répondu présents ce jour. Nous n'avons eu aucun retour du reste de l'Assemblée du fait que plus aucune activité n'a été organisée depuis 2011.

Personnes présentes :

- · Martine BERGER-LANDREZ, Administrateur secrétaire
- · Pauline BERGER, Administrateur

Personnes absentes:

- · Roger BUYCK, Président Démissionnaire
- Joseph WARZEE, Vice-Président
- · Nicolas CRASSET, Trésorier
- · Benoît MOUTON, Administrateur

Ordre du jour :

- · Dissolution de l'asbl
- Présentation et approbation des comptes 2018
- · Choix de l'affectation de l'actif net
- · Décharge des administrateurs

La séance est ouverte à 20h00.

- 1. La secrétaire rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire de dissolution.
- 2. Présentation et approbation des comptes 2018 de l'actif net

Compte courant BE72 0014 0493 0216 : 2 984,52 euros

Compte épargne BE66 03545402 8143 : 2 622,51 euros

soit un total de : 5607,03 euros

Les comptes sont approuvés ce 29 mars 2018 et seront clôturés par les deux membres présents. Ces derniers se donnent décharge de toutes responsabilités résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

3. Choix de l'affectation de l'actif net

Comme stipulé dans les statuts de l'asbl à l'article 20 publié le 12.04.1995 au Moniteur Belge, l'Assemblée Générale extraordinaire décide d'affecter l'actif net de 5608,51 euros à plusieurs associations floreffoises dont la liste figure ci-dessous et qui poursuivent des objectifs similaires.

 La Croix Rouge de Belgique, Fondation d'utilité publique, Rue de la Stalle 96, 1180 Bruxelles - Maison Croix-Rouge de Floreffe dont la présidence est assurée par M. Claude Jeanmart : Réservé fau Moniteur √ belge

Volet B - Suite

La somme de 1300 euros sera versée sur le compte BE05 0688 9540 2175, dont le siège social est établi rue Camille Giroul 3 à 5150 Floreffe.

Numéro d'entreprise: 0406729809

Harmonie Royale Saint-Charles de Floreffe dont la présidence est assurée par M. Joseph Zanussi:
La somme de 1300 euros sera versée sur le compte BE22 0013 7192 4247, dont le siège social est établi rue de Spy 5 à 5150 Soye.

Numéro d'entreprise: 0692989279

• Comité Organisateur Floreffois dont le responsable est M. Benoît Mouton :

La somme de 2850 euros sera versée sur le compte BE37 2500 4070 5228, dont le siège social est établi rue Auguste Renard 3 à 5150 Floreffe (association de faits), répartie entre le Comité Organisateur Floreffois, les organisateurs du grand feu de Buzet ainsi que de l'équipe de Buzet participant aux joutes floreffoises.

Les deux membres présents agissent de manière conjointe pour effectuer cette démarche pour le compte de l'Assemblée Générale.

La séance se termine à 22h10.

L'administrateur (signé) Pauline BERGER

L'administrateur - secrétaire, (signé) Martine BERGER - LANDREZ

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature